

Free donne de la voix mobile dans les DOM

Free vient de faire évoluer ses offres mobiles et fixes tant sur ses forfaits mobiles que sur celui de la Freebox Revolution. L'opérateur intègre désormais les appels vers les mobiles **des départements d'outre-mer** (DOM) à l'exception notable de Mayotte.

Les abonnés qui appellent régulièrement des correspondants en Guadeloupe, Guyane française, Martinique et à la Réunion devraient donc bénéficier de substantielles économies. Ils pourront ainsi téléphoner sans surcoût de manière illimitée (à raison de 3 heures par appel au maximum selon les conditions générales). Sauf pour le forfait à 2 euros, désormais limité [à 2 heures](#).

Offre unique sur le marché

Les abonnés à un forfait fixe Freebox V5 pourront également bénéficier des appels illimités vers les DOM à condition qu'ils aient souscrit à l'option « Appels vers les mobiles ».

Par cette nouvelle initiative, Free entend une fois encore se distinguer sur le marché. Et s'annonce comme le premier opérateur français à intégrer les appels vers les mobiles d'outre-mer dans ses forfaits. De quoi attirer une nouvelle clientèle, au moins le temps que la concurrence réagisse.

Voir aussi

[Quiz Silicon.fr – Connaissez-vous Free ?](#)